



## **Advicenne annonce le succès de la cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles**

**Nîmes, France, 12 juin 2019 - 7h45 CEST** - Advicenne (Euronext Paris : ADVIC - FR0013296746), société française spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines, annonce aujourd'hui le succès de la cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles. À ce jour, les actions ordinaires d'Advicenne sont cotées sur Euronext Paris, son marché de cotation principal, et sur Euronext Bruxelles, avec des identifiants inchangés (mnémorique : ADVIC - code ISIN : FR0013296746).

Advicenne bénéficie désormais d'une cotation croisée (cross listing) sur les deux plus importants marchés d'Euronext pour les sociétés du secteur des sciences de la vie afin d'accroître la visibilité de ses actions en Belgique et en Europe. Cette cotation sur Euronext Bruxelles s'inscrit également dans le cadre des développements cliniques de la société qui conduit une étude clinique de phase II/III en Belgique avec ADV7103, son produit phare, pour le traitement de la cystinurie, une maladie néphrologique rare.

**Paul Michalet, Directeur Financier d'Advicenne, commente :** « *Nous sommes très heureux du succès de cette cotation croisée sur les marchés d'Euronext Bruxelles et Paris qui permettra d'accroître la visibilité d'Advicenne en Europe et de favoriser la liquidité du titre.* »

**Le Dr. Luc-André Granier, PDG et co-fondateur d'Advicenne, conclut :** « *Cette cotation croisée illustre notre stratégie de développement à l'international. Elle est en ligne avec les essais cliniques en cours dans différents pays, notamment l'étude pivot de phase II/III avec notre produit phare, ADV7103, pour le traitement de la cystinurie avec la forte contribution des hôpitaux belges.* »

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'achat des titres mentionnés et aucune vente desdits titres n'interviendra dans un État ou une juridiction en rapport avec la cotation croisée proposée.

NIBC Bank N.V. a agi en qualité de listing sponsor dans le cadre de la cotation sur Euronext Bruxelles.

### **À propos d'Advicenne**

Advicenne (Euronext : ADVIC) est spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines. ADV7103, le candidat médicament phare de la société, a obtenu des résultats positifs lors d'une étude pivot de phase III menée en Europe chez les enfants et adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (ATRD) ayant conduit au présent dépôt d'un dossier centralisé de demande d'autorisation de mise sur le marché européen pour une commercialisation attendue à l'horizon du second semestre 2020 dans l'ATRD.

La Société a également obtenu l'autorisation de la FDA et de l'agence Canadienne de santé pour lancer un essai clinique pivot de phase III d'ADV7103 dans l'ATRD aux États-Unis et au Canada. Le lancement commercial aux États-Unis est anticipé en 2022.



ADV7103 est également en phase III en Europe dans une seconde indication, également orpheline, la cystinurie, une tubulopathie rénale congénitale.

Advicenne est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (code ISIN : FR0013296746, code Euronext : ADVIC). Créée en 2007, la Société est basée à Nîmes, en France.

[www.advicenne.com](http://www.advicenne.com)

#### **Contacts:**

##### **Advicenne**

Luc-André Granier, Paul Michalet,  
Julie Rachline  
Email : [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)  
+33 (0)4 66 05 54 20

##### **Relations Presse**

Alize RP  
Caroline Carmagnol & Tatiana Vieira  
Email : [advicenne@alizerp.com](mailto:advicenne@alizerp.com)  
+33 (0)1 44 54 36 66

##### **Communication financière**

NewCap  
Emmanuel Huynh & Alexia Faure  
Email : [advicenne@newcap.eu](mailto:advicenne@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 94 94

#### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence d'Advicenne enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 décembre 2018 sous le numéro R.18-073 et dans la section 8 de son rapport financier annuel publié le 30 avril 2019. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.